

Pierre FAVRE
Président national

Tél. : 04.74.36.27.50
Port. : 06.63.51.88.96
E.mail : president-sne@sne-csen.net

Siège social : 4, rue de Trévise - 75009 Paris
Siège administratif : Place Michel Floriot - 01160 Neuville sur Ain
www.sne-csen.net

M. le Ministre de l'Education Nationale, de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP07

Paris le 16 janvier 2019

Objet : trois points nécessitant des précisions et propositions du SNE

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons voir évoluer l'accès à la **Hors Classe**. Il est en effet inadmissible que l'appréciation portée aux enseignants soit définitive. En plus d'être contreproductive, cette façon de procéder est injuste et frustrante. En conséquence, le SNE demande que cette appréciation puisse être révisée chaque année, comme c'est le cas pour l'accès à la classe exceptionnelle, ce qui pourrait prendre la forme d'un rendez-vous de carrière supplémentaire, à la demande de l'agent, autorisant de revenir sur ce jugement.

L'obligation de **scolarité à 3 ans** à partir de la rentrée 2019 nous pose question, en cette période de carte scolaire qui est source d'incertitude pour bon nombre d'écoles et de collègues. Le ministère n'a pas tranché sur la date de scolarisation obligatoire : s'agit-il, comme jusqu'à présent, d'une obligation d'inscription l'année civile où l'enfant atteint l'âge de trois ans, ou d'une obligation à partir du jour anniversaire ? Dans le premier cas, cela revient à inscrire pour la rentrée 2019, les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2016. C'est ce que demande le SNE. Dans le second cas, c'est beaucoup plus complexe, car les directeurs et les équipes devraient accueillir des élèves tout au long de l'année scolaire, ce qui rend presque impossible une prévision d'effectifs fiable, et surtout complexifie la composition de la structure pédagogique mais aussi les modalités et la bienveillance de l'accueil.

Evaluations nationales : Malgré un courrier rassurant à l'égard des collègues concernés, nous sommes en droit de nous interroger sur la pertinence d'une évaluation supplémentaire, 12 semaines après la première série, sans que les collègues aient eu connaissance des résultats de celle-ci. Suite à notre sondage sur notre plateforme, une majorité de collègues attendent une prime à la saisie (toute peine mérite salaire : 100 euros nous semblerait juste), ou pour le moins, comme en septembre, un décompte forfaitaire supplémentaire de 5h sur les APC. Le SNE attend un geste fort du Ministère.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de notre engagement total au service de l'école de la République.

